



Arcachon
expansion

TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260619-2026061906-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 19 juin 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, DZIURA, MAUPILE, MIQUEL, FOULON, LONG MAROVELLI.

Messieurs LUMMEAUX, GHYSELS, NONI, MONS, PUJOL, TREUIL, MARTINERIE, DELEPAUX, TOURDIAS.

Pouvoir :

Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :

Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames MARESCOT, THE
Messieurs RUIZ, FANARA, SEGURA, SCAPPAZZONI.

A titre consultatif :

Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026061906 : COMMISSION DES CONCESSIONS (CDC) -
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1, L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5.

CONSIDERANT la délibération du 28 avril 2026 approuvant le principe de la désignation d'une Commission des Concessions de Services Publics pour toute la durée du mandat ;

CONSIDERANT que la Commission des Concessions est composée, outre de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants élus en son sein par le Conseil d'administration au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que la liste suivante a été transmise, dans les conditions approuvées par délibération du 28 avril 2026, à savoir au plus tard le 25 mai à 12H00 :

LISTE 1 :

- Bernard LUMMEAUX suppléante Catherine CASSOT
- Yvette MAUPILE suppléant Isabelle DZIURA
- Geneviève BORDEDEBAT suppléant Paul SCAPPAZZONI
- Claire MARESCOT suppléant Laurent MARTINERIE
- Olivier MONS suppléante Virginie MAROVELLI

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

VOTE N°1 - APPROUVER le principe selon lequel il ne sera pas procédé au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission des Concessions.

VOTE N°2 - PROCEDER à l'élection des membres de la Commission des Concessions.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°6 concernant la commission des concessions (CDC) – Désignation des membres

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 19 juin 2026
Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice -Président de la Régie Arcachon
Expansion

